

Liste des dispenses

version du 4 mai 2018

Reconnaissance de l'équivalence de titres avec les certificats de module dans la formation des spécialistes en formation professionnelle avec brevet fédéral.

Formation/titre	Module A Conseiller particuliers et institutions pour toute question de formation professionnelle	Module B Transmettre des informations	Module C Réaliser des mesures de formation	Module D Piloter le développement de la qualité dans le système de la formation professionnelle
Formateur / Formatrice avec brevet fédéral	pas de dispense	dispensé	dispensé	pas de dispense
Spécialiste de la conduite d'un groupe avec brevet fédéral	pas de dispense	pas de dispense	dispensé	pas de dispense
Spécialiste en ressources humaines avec brevet fédéral	pas de dispense	dispensé	pas de dispense	pas de dispense
Responsable diplômé en ressources humaines	pas de dispense	dispensé	pas de dispense	pas de dispense
Dipl. Erwachsenenbildner HF (D**)	pas de dispense	dispensé	pas de dispense	pas de dispense
Certificat FSEA Formateur/trice de pratique Certificat FFA FP	Wird dispensiert	pas de dispense	dispensé	pas de dispense
Berufsbildner/in SVEB Zertifikat PLUS (D**)	pas de dispense	pas de dispense	dispensé	pas de dispense
Berufsbildner/in SVEB Modul-Zertifikat 3PLUS (D**)	dispensé	pas de dispense	pas de dispense	pas de dispense
Médiateur FSM / FSA*	pas de dispense	dispensé	pas de dispense	pas de dispense
Enseignant-e école professionnelle diplômé-e	pas de dispense	dispensé	dispensé	dispensé
Master of Science in Learning and Teaching Technologies	pas de dispense	dispensé	dispensé	dispensé
DAS Bildungsmanagement (D**)	pas de dispense	dispensé	pas de dispense	dispensé

* FSM Fédération suisse des associations de médiation

FSA Fédération suisse des avocats

** D Suisse alémanique

Les candidats qui souhaitent postuler à la procédure de qualification et sont d'avis que leurs compétences personnelles leur donnent droit à une compensation de module remplissent une demande de dispense correspondante. Les compétences individuelles doivent être documentées par des certificats.



ATTENTION : Les formations mentionnées dans la liste de la page 1 donnent automatiquement droit à une dispense des modules correspondants. La commission n'envoie pas de confirmation à ce sujet. Les attestations nécessaires (relatives aux cours suivis) doivent être jointes à l'inscription à la procédure de qualification.

Veillez adresser directement votre demande de dispense au secrétariat de la commission:

Commission Qualité

SBBK / CSFP
Remo Grossenbacher
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale 660
3000 Berne 7

Tél. 031 309 51 57
Fax 031 309 51 50

mailto : grossenbacher@edk.ch

Approuvé par la Commission assurance-qualité Spécialiste en formation professionnelle avec brevet fédéral